



Angers, vendredi 29 mai 2020

Le stationnement redevient payant à partir du 2 juin

Gratuit ponctuellement en raison de la crise sanitaire, le stationnement en extérieur dans le centre-ville d'Angers redevient payant à partir du mardi 2 juin 2020.

Le stationnement payant en extérieur sur l'ensemble des zones verte et orange (correspondant à l'hyper centre d'Angers et à sa périphérie) est réactivé à partir du mardi 2 juin. Le maire avait pris la décision de le rendre gratuit dès le 17 mars pour cause de confinement.

Les solutions de paiement dématérialisé sont à privilégier, soit en utilisant sa carte bancaire en paiement sans contact, soit directement sur son smartphone via l'application Pay By Phone.

Les tarifs horaires demeurent inchangés :

Tarifs horaires voirie (coût cumulé)			
Zone Orange	1 heure	2 heures	3 heures
	1,50€	3€	6€
Zone Verte	1 heure	2 heures	8 heures
	0,60€	1,20€	4,80€

En cas d'absence ou d'insuffisance de paiement, le montant du forfait post-stationnement (FPS) de 27 € sera réclamé.

Les résidents souhaitant bénéficier d'un forfait peuvent se rapprocher d'Alter Services et effectuer une demande en ligne sur le site <https://parking-angers.fr/>.

Il est prévu la désinfection des bornes de paiement d'ici mardi 2 juin, opération qui sera régulièrement renouvelée par la suite.